

VILLE DE SAMOENS

Place des Dents Blanches 74340 Samoëns

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'INSTALLATION TEMPORAIRE D'UNE GRUE OU D'UN CAMION- GRUE ET D'AUTORISATION DE SURVOL</p>

ENTREPRISE BENEFICIAIRE de l'AUTORISATION :

Nom et numéro de téléphone du responsable du chantier joignable 24h / 24 et 7J / 7 :

M :tél :port :

ADRESSE DU CHANTIER :

INSTALLATION SOUHAITE : grue Camion-grue

Sur le domaine public dans une parcelle privée (avec empiètement sur le domaine public) entièrement dans une parcelle privée

Survol du domaine public survol de propriété (joindre les autorisations de survols des propriétaires ou de leurs représentants)

Survol de site sensible (1) (joindre les autorisations de survols délivrées par les gestionnaires des sites concernés avec leurs prescriptions)

DUREE PREVISIONNELLE D'UTILISATION DE L'ENGIN : du/...../ 20.....au..... /...../ 20....

MARQUE :TYPE.....CHARGE MAXIMALE :KG

HAUTEUR SOUS CROCHET :m. HAUTEUR TOTAL :m.

LONGUEUR DE LA FLECHE :m. LONGUEUR DE LA CONTRE- FLECHE :m

ENCOMBREMENT AU SOL HORS TOUT

(y compris les espaces entre la machine et la palissade et entre la machine et l'ouvrage à créer) :x.....

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AVEC LA DEMANDE :

- 1 plan au 1/500^{ème} précisant :
Les limites du chantier.
L'implantation de la (des) machine (s) et leur aire de balayage respective.
Les bâtiments publics.
- 1 plan au 1/1000^{ème} représentant la zone de réception des marchandises et la zone d'attente des véhicules avant réception des marchandises
- 1 certificat attestant la réalisation d'une étude de blindage du talus (si la machine est installée à coté et au dessus du talus de terrassement
- 1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque propriété survolée par la flèche
- 1 copie de l'autorisation de survol (hors charge) de chaque site (1) survolée par la flèche (avec les prescriptions imposées par le gestionnaire de chacun des sites survolés)

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT AU PLUS TARD 15 JOURS APRES L'INSTALLATION DE LA MACHINE :

1 attestation de l'organisme ayant contrôlé la conformité de l'installation et du montage

Fait à :, le :

Signature du pétitionnaire

Document à envoyer 3 SEMAINES avant le début des travaux

Avec la demande d'occupation du domaine public et les pièces justificatives à :

Mairie de Samoëns- Service urbanisme

Place des Dents Blanches 74340 Samoëns

(1) Site sensible : bâtiment, ou partie de bâtiment abritant un organisme qui exige une protection particulière de ses abords et de ses accès.